

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 886

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le choc des mots...

Aimez-vous Piranèse et ses *Prisons*? Dans ce cas, vous ne sauriez manquer d'apprécier à sa juste valeur la nouvelle Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, à Dorigny. Si vous avez du goût pour les couloirs, pour les tubulures, pour les tuyaux — et pour la lumière artificielle... On songe aussi à cet étonnant artiste moderne qu'est Escher (vous avez lu *Escher-Gödel-Bach*?). On songe encore à *Huit-Clos*, de Sartre: «Garcin: ..*Et dehors?* - Le Garçon, ahuri: *Dehors?* Garcin: *Dehors, de l'autre côté de ces murs?* - Le Garçon: *Il y a un couloir.* - Garcin: *Et au bout de ce couloir?* - Le Garçon: *Il y a d'autres chambres et d'autres couloirs et des escaliers.* - Garcin: *Et puis?* - Le Garçon: *C'est tout.* - Garcin: *Vous avez bien un jour de sortie. Où allez-vous?* - Le Garçon: *Chez mon oncle, qui est chef des garçons, au troisième étage.»*

Dieu merci, le cher Henri Miéville, professeur de philosophie, n'est plus de ce monde: je ne crois pas qu'il se serait jamais retrouvé dans ces lieux. A propos d'enseignement, j'ai compté autrefois parmi mes élèves

M. Olivier Delacrétaiz, aujourd'hui animateur de la Ligue vaudoise et de *La Nation*. Il me fait l'amitié de m'envoyer un numéro de *PS Magazine*, ou plus exactement un supplément dudit, édité par l'Office fédéral de la santé publique: *Corps à Cœur*, consacré à l'amour, au sexe et au sida, avec à l'appui une interview exclusive (ça, c'est chic!) de Chrissie Hynde et une bande dessinée conçue tout exprès pour des débiles légers, par des débiles légers.

Catastrophe! Je constate: 1. que sur ce point, je me trouve du même côté que la Ligue vaudoise; et 2. moi qui croyais n'avoir pas mon pareil pour découvrir des textes particulièrement stupides — que j'ai trouvé mon égal. «*J'ai maintenant 35 ans et j'ai donc grandi durant les années cinquante, à une époque où tout le monde était horriblement coincé,* déclare Chrissie, qui appartient à l'immense cohorte de ceux qui s'imaginent que tout a commencé à leur naissance. *Tous les sentiments et les pulsions étaient réprimés. La sexualité était bien sûr un sujet tabou.*». Tu parles, Charles! *J'irai cracher sur*

*vos tombes* est de 46, *La Disubbidienza*, de Moravia, de 48 (suivant *La Romana* et d'autres); *Les nus et les morts*, de Norman Mailer, itou — et Sartre faisait paraître dans ces mêmes années *Les chemins de la liberté*.

Pour le reste, la mignonne ne dit pas trop de sottises. Seulement, tant qu'à faire, et si l'Office fédéral avait le désir légitime de publier quelques incongruités, pourquoi ne pas s'adresser à quelqu'un de chez nous? Il y a d'ailleurs mieux: frappé sans doute par le fait que beaucoup ignorent ce qu'est la sodomie («*On dit sodomite, Monsieur*», répondait Verlaine au juge qui lui demandait s'il était *sodomite*), l'Office propose (p. 10) cette phrase, qui vaut son pesant d'or: «*Après éjaculation, retirer le membre du vagin ou de l'anus. Ce faisant, retenir le préservatif à la base du membre...*».

Et voilà, si j'ai bien compris, ce que l'autorité (cantonale?) inviterait les autorités scolaires à distribuer aux élèves... Je ne partage en aucune façon la foi catholique, mais je ne crois pas qu'on ait le droit de mépriser ainsi ouvertement les convictions d'autrui...

Et dire que je voulais parler de Buenzod, de Junod, de Claire Masnata... et de René Berger.■

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley  
 Rédacteur: Pierre Imhof  
 Ont collaboré à ce numéro:  
 Jean-Pierre Bossy  
 Jean-Daniel Delley  
 André Gavillet  
 Raoul Ghisletta  
 Jacques Guyaz  
 Yvette Jaggi  
 Wolf Linder  
 Charles-F. Pochon  
 Point de vue:  
 JeanloUIS Cornuz

### Abonnement:

65 francs pour une année  
 Administration, rédaction:  
 Case 2612, 1002 Lausanne  
 Saint Pierre 1, 1003 Lausanne  
 Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9  
 Composition et maquette:  
 Domaine Public  
 Impression:  
 Imprimerie des Arts et Métiers SA

### MORALE COMMERCIALE

## L'exportation des médicaments

(ag) Ce qui est bon (ou pas bon) pour soi peut-il l'être pour les autres? C'est un problème de morale individuelle. Mais aussi un chapitre difficile des relations internationales. A deux reprises, DP a posé la question à propos de l'exportation des médicaments: pourquoi vendons-nous à l'étranger un produit non homologué en Suisse?

La réponse est en deux temps. Ce serait, nous dit-on, légiférer dans un domaine de libre commerce; et si réglementation il doit y avoir, il appartient aux pays importateurs de l'édicter, comme exercice de leur souveraineté.

Et pourtant.

Les Etats-Unis, gardiens, dit-on, du libéralisme commercial, connaissent une telle loi, assouplie certes par l'administration Reagan, mais qui repose sur le principe: si pas bon pour nous, pas bon pour les autres.

Dans d'autres domaines, l'application de cette règle est constante. Lorsque le Conseil d'Etat vaudois interdit non seulement la vente, mais encore la fabrication du vacherin Mont-d'Or, il protège les consommateurs indigènes, et de surcroît tout consommateur quel qu'il soit.

Lorsque la Suisse ne reconnaît pas, en vue d'une extradition ou d'une